

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF1446

présenté par
Mme Cathala

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	55 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	55 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	55 000	55 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder le budget alloué au dispositif du téléphone grave danger à hauteur de 55 000 euros, pour financer l’attribution de 25 TGD supplémentaires au tribunal judiciaire de Pontoise.

La quasi-totalité des TGD du tribunal sont aujourd'hui attribués à des personnes victimes de violences conjugales : il apparaît donc nécessaire de renforcer leur budget pour garantir que l'ensemble des personnes qui en ont besoin puissent être protégées.

En conséquence, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivants : il abonde l'action 3 Aide aux victimes du programme 101 Accès au droit et à la justice à hauteur de 55 000 euros en AE et CP et il ponctionne, à hauteur du même montant en AE et CP, l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, doté de 3,5 milliards d'euros.